

---

# Le « Quarantième jour » : approches anthropo-philosophiques

Mohamed HIRRECHE BAGHDAD<sup>(1)</sup>

---

## Introduction

Au cours de notre projet de recherche intitulé : « Les inscriptions sur les stèles funéraires dans l'ouest algérien : permanence et évolution » (2009-2013), nous avons abordé la question des rituels. Le quarantième jour y faisait partie car l'édification des stèles et de la tombe s'effectuait après cette durée. Ce jour est célébré en invitant le soir les membres de la famille et les voisins. A cette occasion, des versets coraniques sont récités par les *sermons* ou bien un *faqih* fait une prédication (*mawâidha*). La symbolique du Quarantième jour se retrouve également dans les rites de naissance.

La célébration du Quarantième jour « *al-arbaâîn* » s'inscrit dans les rites de passage tels que : la naissance (baptême, circoncision, etc.), la puberté, la fécondité (fiançailles, mariage, etc.), la mort (enterrement, célébration de funérailles, etc.). Les rites de passage, appelés aussi rites initiatiques, sont en relation avec les transformations « biologiques » et « sociales » d'un individu. Ce sont des rites de légitimation que Bourdieu appelle « rite d'institution » parce qu'ils instituent « une légitimité à l'arbitraire »<sup>1</sup>. Van Gennep, quant à lui, donne une classification des rites de passage :

« Étant donnée l'importance de ces passages, je crois légitime de distinguer dans la catégorie des *Rites de Passage*, trois niveaux : *Rites de séparation*, *Rites*

---

<sup>(1)</sup> Centre de Recherche en Anthropologie Sociale et Culturelle, CRASC, Unité de Recherche sur la Culture, la Communication, les Langues, la Littérature et les Arts Oran, UCCLLA, 31 000, Es-Senia, Oran, Algérie.

<sup>1</sup> Cité par Mollo-Bouvier, S. (1998), « Les rités, les temps et la socialisation des enfants », in *Éducation et Sociétés*, n° 2, p. 73-89.

*de marge et Rites d'agrégation [...] Les rites de séparation sont davantage dans les cérémonies des funérailles ; les rites d'agrégation dans celles du mariage ; quant aux rites de marge, ils peuvent constituer une section importante, par exemple dans la grossesse, les fiançailles, l'initiation, ou se réduire à un minimum cérémoniel dans l'adoption d'un enfant, dans le second accouchement, dans le remariage ou dans le passage de la deuxième à la troisième classe d'âge, etc. »<sup>2</sup>.*

Dans toute société, nous constatons une utilisation du temps et de l'espace qui se manifestent, en certaines occasions, dans des pratiques rituelles. Concernant l'usage du temps, le calcul des durées s'impose. Fondé sur la raison, la faisabilité et le pragmatisme, il permet de mettre en exécution les actions qui s'y rattachent. Cela donne un sens aux diverses pratiques et coutumes événementielles. Cette hypothèse est examinée à partir de deux occasions distinctes (la mort et la naissance), et bien qu'ils soient distincts, nous pensons que ces rites obéissent à la même temporalité (quarante jours).

Nos principales questions sont : pourquoi ce respect d'une telle durée dans les deux cas ? Comment expliquer qu'aujourd'hui on ne célèbre pas cet évènement comme auparavant ?

## 1. Concepts, contextualisation et problématiques

Les rites sont traités par les premiers anthropologues et sociologues. Durkheim considère les rituels comme des éléments du sacré<sup>3</sup>. D'autres études dépassèrent les explications religieuses par des interprétations sociales et comportementales. Lévi-Strauss met l'accent sur la « répétition » et la mise en place d'« actions unifiées » et leurs reprises à travers un « ordre ». Le rite serait une réponse à la séparation entre le monde de tous les jours et celui d'origine où tous les hommes étaient unifiés à la nature. Le rite reflète donc une angoisse ressentie envers la rationalité humaine<sup>4</sup>. De son côté, Turner est en faveur d'une interprétation fonctionnaliste du phénomène car si la société se trouve en déséquilibre, dans ce cas, les pratiques rituelles rétabliront la stabilité<sup>5</sup>.

---

<sup>2</sup> Van Gennep, A. (2011), *Les rites de passage*, Paris, éd. Picard, p. 21.

<sup>3</sup> Durkheim, É. (2008), *Les Formes élémentaires de la vie religieuse*, Paris, éd. PUF.

<sup>4</sup> Lévi-Strauss, C. (1971), *L'Homme nu*, Mythologiques, t. 4, Paris, éd. Pilon.

<sup>5</sup> Turner, V.-W. (1990), *Le Phénomène rituel. Structure et contre-structure*, trad. Guillet G., Paris, éd. PUF.

Quant à Goffman, il assigne aux rites le rôle d'interdiction de l'agressivité en vue d'autoriser la socialisation de l'espèce<sup>6</sup>. Ils (les rites) favorisent la « cohésion sociale du groupe » dans le cas où les statuts changent. En revanche, Virolle et Van Gennep abordent les rites en relation avec la culture locale<sup>7</sup>. Aussi, l'enquête de Des Forts sur les questions de la mortalité maternelle et l'accouchement traditionnel à Oran et en Algérie à la fin des années 1980 et 1990 s'avère-t-elle utile pour appréhender le phénomène<sup>8</sup>.

Il ne s'agit pas dans notre article d'étudier le rite en lui-même, c'est à dire ce qui se passe au quarantième jour au niveau des pratiques et essayer après de les interpréter à travers les théories fonctionnaliste et/ou structuraliste<sup>9</sup>. Il s'agit plutôt de se questionner à propos du temps préconisé pour déclencher le rite.

Au niveau de l'imaginaire, le chiffre 40 est chargé de significations. Il est plusieurs fois mentionné dans le Coran. Nous lisons dans le verset 51 de la Sourate 2 *Al-Baqarah* : « *Et [rappelez-vous] lorsque Nous donnâmes rendez-vous à Moïse pendant quarante nuits!... Puis en son absence vous avez pris le Veau pour idole alors que vous étiez injustes (à l'égard de vous-mêmes en adorant autre qu'Allah).* »<sup>10</sup>. C'est aussi un événement de l'histoire des musulmans, celui correspondant au 20 *Safar*, le quarantième jour après la tragédie d'*Achoura*, c'est-à-dire l'assassinat de Hussein Ibn Ali. Les *chiites* se réunissent alors pour se rappeler *Achoura*<sup>11</sup>. Au niveau des âges, nous remarquons que la maturité physique et intellectuelle de l'homme coïncide avec cette durée. Il est mentionné ainsi dans le Coran : « *Et Nous avons enjoint à l'homme de la bonté envers ses père et mère : sa mère l'a péniblement porté et en a péniblement accouché ; et sa gestation et sevrage durent trente mois ; puis quand il atteint ses pleines forces et atteint quarante ans, il dit : Ô Seigneur ! Inspire-moi pour que je rende grâce au bienfait dont Tu m'as comblé ainsi qu'à mes père et mère, et pour que je fasse une bonne œuvre que Tu agrées. Et fais que ma postérité soit de moralité saine. Je me*

---

<sup>6</sup> Goffman, E. (1984), *Les Rites d'interaction*, trad. Kihm, A., Paris, éd. Minuit.

<sup>7</sup> Virolle, M. (2001), *Rituels algérien*. Paris, éd. Karthala.

<sup>8</sup> Des Forts, J. (2002), « Espacement des naissances et maîtrise de la fécondité », in *Journal International de Bioéthique*. Vol. 13.

<sup>9</sup> Fabre, D. (1987), « Le rite et ses raisons », in *Terrain*, n° 8, p. 3-7.

<sup>10</sup> Traduction de Mohammed Hamidullah (version originale de 1959) revue et corrigée par le complexe du roi Fahd (1999), in : <http://www.lenoblecoran.fr>

<sup>11</sup> Dizboni, A.-Gh. (2005), « Le concept de martyre en islam », in *Théologiques*, n° 2, Université de Montréal, Faculté de théologie et de sciences des religions, p. 69-81.

*repens à Toi et je suis du nombre des Soumis* »<sup>12</sup> (*Al-Ahqaf*: 15). Le *Hadith* lui aussi se réfère au Quarantième jour. Le Prophète a déclaré que : « *la terre pleure le décès d'un croyant durant une période de quarante matins* »<sup>13</sup>.

Les acteurs ont pu intérieuriser inconsciemment cette durée pour se laisser convaincre qu'ils sont plus exposés aux chagrin et aux dangers durant cette période et après advient le salut : acceptation, guérison et délivrance. C'est une sorte de mécanisme mental et psychologique<sup>14</sup> qui à la fois alerte et apaise. Néanmoins, nous n'allons pas nous contenter de cette interprétation car il y a d'autres éléments d'explication en rapport avec l'évolution de la médecine, l'organisation du temps en fonction des couches salariales et l'émergence en Algérie de nouveaux types de ménages caractérisés par le passage de la famille élargie vers la famille nucléaire<sup>15</sup>.

Ailleurs, le rythme social est également régulé par des durées similaires. En Turquie, par exemple, les rites funéraires se reproduisent les septième, quarantième, cinquante-deuxièmes jours. Durant les cérémonies, la famille offre aux personnes présentes des bonbons acidulés (le sucré). Pendant sept jours, on apporte aux endeuillés de la nourriture (le salé). Quarante jours après la mort, les gens se rendent au cimetière ; un pain nommé *kete* et autres aliments (sucrés) sont offerts au public. La famille en question reste en deuil de quarante jours à un an. Chez les Grecs et les Turcs, ce sont les troisièmes jours, neuvièmes, quarantièmes et tous les ans. On prépare à ces occasions des sucreries pour les offrir. Ainsi, la célébration de ces rendez-vous est similaire aux traditions de nombreux de pays<sup>16</sup>.

La répartition entre le sucré et le salé a un sens. Les aliments sucrés procurent du plaisir, de la satisfaction ; ils font partie du prestige. Ils sont offerts ordinairement aux visiteurs, invités et hôtes. Ils sont aussi remis

---

<sup>12</sup> Traduction de Mohammed Hamidullah (version originale de 1959) revue et corrigée par le complexe du roi Fahd (1999), in : <http://www.lenoblecoran.fr>

<sup>13</sup> انظر تفسير ابن كثير، سورة الدخان، الآية رقم 29، *”فَمَا بَكَتْ عَلَيْهِمُ السَّمَاءُ وَالْأَرْضُ وَمَا كَانُوا مُنْظَرِينَ”*.

<sup>14</sup> Houseman, M. (2004), « Vers une psychologie de la pratique rituelle? », in *Critique*, Royaume-Uni, éd. Routledge, p. 102-114.

<sup>15</sup> « Mutation de la famille algérienne », in *la lettre du CENEAP*, n° 25. [www.ceneap.com.dz](http://www.ceneap.com.dz)

<sup>16</sup> Ural, N.-Y. (2012), « La mémoire des morts. Les pratiques funéraires des minorités originaires de Turquie en France et en Allemagne », in *New Cultural Frontiers*, p. 69-90. Assmann, J. (2000), *Religion and Cultural Memory*, California, éd. Stanford University Press.

Brahmani, M. (2005), *Les rites funéraires en Islam*, France, éd. Tawhid, Saint-Etienne.

aux personnes qui viennent présenter leurs condoléances comme une forme de remerciement. Plus la famille du défunt multiplie les offrandes, plus les *hasanat* augmentent pour le défunt. Par contre, les endeuillés n'ont droit qu'aux aliments salés. L'alimentation est considérée comme un moyen d'expression symbolique<sup>17</sup> : se priver du sucré est en concordance avec l'état de chagrin et de deuil, une phase marquée par « la privation » et le contentement du strict minimum à tous les niveaux (nutrition, parfum, couleurs vives, rapports charnels, bain...). Si les funérailles coïncident avec *l'Aid al fitr*, la famille du défunt ne peut dans ce cas préparer les gâteaux pour célébrer cet événement.

Chez les juifs, les proches parmi les hommes du défunt s'assoient sept jours par terre, ils ne se rasent pas, ne se coiffent pas. Après cela, un proche les conduit au *hammâm*<sup>18</sup>. On remarque que la cérémonie du *hammâm* existe dans les deux événements (naissances et décès) ; elle constitue une sorte de purification par l'eau. En islam, il y a l'impureté majeure où la toilette (*al-ghusl*) s'impose dans les deux cas (les personnes touchant le défunt et les femmes en couches, *al-nnefsa*). La pureté ne se faisant qu'avec l'eau, élément consubstantiellement lié à la vie : « *Nous fîmes de l'eau toutes choses vivantes* » (*Al-Anbia*, verset 30) ; « [...] et du ciel, Il fit descendre de l'eau sur vous afin de vous en purifier » (*Taouba*, verset 11) ; « *Nous fîmes descendre du ciel une eau pure et purifiante* » (*Al-Furquane*, verset 48). C'est ce que nous retrouvons également dans la parole du Prophète : « *Ô Seigneur ! Purifie-moi de mes péchés avec la neige, l'eau et la grêle* »<sup>19</sup>. Nous réalisons par-là l'importance de l'eau, d'où son intégration dans les rites.

## 2. Rites, temps et temporalités

La réflexion que nous menons s'inscrit donc dans la problématique des rites de passage. À ces occasions, apparaissent des actions régulées par des intervalles précis, comme c'est le cas pour le Quarantième jour. Ce dernier est fêté à diverses occasions. Il est également partagé par beaucoup de peuples. Considéré comme un « marqueur temporel », il est associé à plusieurs rites célébrant la fertilité et les funérailles. Les

---

<sup>17</sup> Poulain, J.-P., *Sociologies de l'alimentation, les mangeurs et l'espace social alimentaire*, Paris, éd. PUF.

Hubert, A. (1991), « L'anthropologie nutritionnelle : aspects socioculturels de l'alimentation », in *Cahiers d'études et de recherche francophones Santé*, n° 2, vol. 1, p. 165-168.

<sup>18</sup> Geoffrey, W. (dir.), (1996), *Dictionnaire encyclopédique du judaïsme*. Paris, éd. Cerf et Robert Laffont, collection Bouquins.

<sup>19</sup> Al Boukhâri (744) et Mouslim (598).

naissances et les décès, en tant que « rites de passage », ont la même temporalité, sauf que le laps de temps est inversé (fin et commencement). Cela les rend distincts au niveau chronologique et au niveau des représentations et des attentes.

L’usage du temps est lié à un sens, Merleau-Ponty rappelle, à ce propos, qu’il n’y a pas de réflexion sur le temps sans interrogation sur le sens. Sens et temps sont en partie liés »<sup>20</sup>. A l’encontre de ceux qui pensent que « les rites sont symboliques, ils touchent la sensibilité plutôt que la raison »<sup>21</sup>, nous pensons qu’il y a une logique dans l’usage du temps. Il s’agit dans ce cas d’un calcul pragmatique afin de répondre à des obligations réelles. Concernant l’évènement de la naissance, quarante jours constituent la durée nécessaire aux relevailles « le salut / *al-sleq* » de la mère. Cette durée s’applique également aux décès ; elle permet aux familles de s’en remettre psychologiquement, c’est-à-dire de faire le deuil et d’honorer toutes les obligations en relation avec la gestion de la mort.

Ainsi, ce temps n’est pas seulement un temps fantasmatique ; il n’est pas régi par des représentations, sans aucune relation avec la durée réelle des processus biologiques, psychologiques ou organisationnels. Par ce fait, le temps ne saurait être édifié par la subjectivité dont « l’imaginaire n’est pas réductible à la représentation par images, parce qu’il est la subjectivité même »<sup>22</sup>. Ce temps s’inscrit plutôt dans le phénomène lui-même « en tant que passage [...], il est lié au processus médiatique au sens où il est passage »<sup>23</sup>. Il permet l’ascension par l’acte de rupture vers d’autres perspectives ayant une relation soit avec le bas-monde ou avec l’au-delà, et devient en lui-même « médiation » entre l’être humain, le monde sensoriel et le monde intelligible. Cette médiation sert à établir une « réconciliation » partielle ou totale entre l’homme et son univers. Aussi, le temps finit-il par guérir toutes les blessures (blessures physiques, chagrin, perte, regret...).

Nous sommes poussés à faire usage du temps, non pas dans le sens d’une pure ou simple consommation, mais dans le sens où le temps est représenté sous forme de « durées » offertes à l’acte de « passage », à travers un cheminement. Cela n’est possible que par l’interaction avec le monde constitué de personnes, d’objets et d’« entités métaphysiques ». Les cérémonies et les festivités appropriées à chaque situation

---

<sup>20</sup> Laïdi, Z. (dir.), (1997), *Le Temps mondial*, Bruxelles, éd. Complexe, p. 17.

<sup>21</sup> Dossogne, I., Nejjar, Kh. (2007), *Paroles sur... Mourir en exil*, Bruxelles, éd. Patrick Trefois, p. 13.

<sup>22</sup> Mahmoud, S.-A. (1998), *Le corps, l'espace et le temps*, Paris, éd. Dunod, p. 2.

<sup>23</sup> Hocine, A.-A. (2009), *Temps et langage dans la philosophie de Hegel*, Paris, éd. l’Harmattan, p. 28-29.

évènementielle, font appel aux hommes pour partager les joies et les douleurs. C'est une invitation implicite ouverte à la participation. Elle est adressée aux proches, aux voisins et même aux étrangers. Dans les limites du possible, le foyer familial reste ouvert à tous.

Le partage constitue en lui-même un « don ». En contrepartie, il y a le « contre-don » immédiat et concret. L'Autre est un invité qu'on doit nourrir, loger et dont on doit prendre soin. La nourriture, servie à des moments précis, régule le temps, regroupe et rapproche les individus, facilitant ainsi la discussion, la réconciliation et l'entraide. L'évènement, vécu ou subi, ne doit en aucun cas faire oublier les endeuillés ou la famille de la femme en couches, le devoir d'hospitalité. Le contre-don « non immanent » est celui d'avoir les mêmes intentions de sympathie dans des situations semblables. Le partage est un « turn-over » qui profite à la collectivité. Durant leur existence, les personnes accumulent un nombre important de condoléances ou de félicitations (devoirs envers leurs semblables) et n'hésitent pas à se déplacer en pareilles occasions, même si cela se fait parfois très rapidement. L'important est de faire « acte de présence », d'être vus et entendus par les autres. Après un certain délai, les condoléances et les félicitations peuvent être présentées ; elles sont acceptées, mais elles n'ont pas le même impact que celles présentées durant les premiers jours.

Il est alors nécessaire de s'interroger sur la notion du temps par rapport à son usage social réel. Afin de répondre à cette question principale, nous nous sommes basés sur des entretiens ouverts avec des acteurs (femmes et hommes) pouvant parler librement et apporter leurs témoignages<sup>24</sup>. Nous avons par la suite résumé leurs témoignages de sorte que les rites et le temps qui leur correspondent soient mis en exergue, afin de déterminer la fréquence des évènements célébrés. Ces interviewés sont des acteurs directs. Nous leur avons posé les questions suivantes : comment avez-vous vécu ces évènements ? Quels sont les rites auxquels avez-vous participé ? Et quand cela s'est-il passé ?

---

<sup>24</sup> Nous avons procédé par entretiens ouverts commençant par une seule question : que faites-vous après la mort d'un proche ou après la naissance d'un bébé ? Semmache, N., chercheure au Centre de Recherche en Anthropologie Sociale et Culturelle, CRASC, Oran, a mené des entretiens avec une vingtaine d'acteurs. Notre zone géographique se limitait aux régions de l'Ouest algérien. L'analyse du contenu de ces entretiens est rendue partiellement en résultats qualitatifs.

### 3. La célébration du Quarantième jour

#### *Après l'accouchement*

Rares sont les enquêtées qui ont confirmé la célébration de ce rite. Pour l'une d'entre-elles : « *Au Quarantième jour, je rends visite à ma gynécologue, après je pars au bain public (hammam) et je reprends ma vie de tous les jours* »<sup>25</sup>. Beaucoup affirmaient ne pas commémorer ce jour afin de marquer la différence avec le décès, bien qu'il reste présent dans la mémoire des femmes : « *Ce jour n'est pas fêté*<sup>26</sup> [...] *C'est le jour où la femme en couches peut être considérée comme une femme qui a recouvré sa santé ; pour nous les femmes nous croyons qu'elle est sortie de la zone à risque et qu'elle a échappé à la tombe [à la mort]. La femme en couches a un pied dans la tombe et un autre en dehors. Elle peut à chaque moment perdre la vie, surtout si sa belle-mère l'énerve ou la maltraite, car j'ai vu cela se produire. Pour cette raison, je ne veux pas ni me marier ni avoir d'enfants et je suis contre toute les dépenses exagérées pour plaire aux gens, mais j'accepte le sacrifice d'al-âaqiqa/El-ttasmia*<sup>27</sup> à condition que la viande du mouton soit distribuée aux pauvres et aux nécessiteux »<sup>28</sup>.

#### *Post-mortem*

Les interviewés que nous avons rencontrés expriment des vécus avec des significations différentes par rapport à la célébration du Quarantième jour. La première signification est en relation avec la notion d'offrandes : « Que Dieu ait pitié de ton père, comment veux-tu que je ne célébre pas le Quarantième jour? Est-ce un chat qui est mort ?! C'est une forme de charité qui lui est destinée pour amoindrir ses pêchés et le conforter dans sa tombe. Tu veux qu'il soit [le mort] furieux contre nous ?! Tu veux que les gens nous blâment et disent que nous nous sommes débarrassés de sa dépouille ? ». L'enquêté ajoute aussi : « la célébration du Quarantième jour est devenu une occasion pour rassembler les proches afin qu'ils

---

<sup>25</sup> Femme au foyer, 30 ans.

<sup>26</sup> La fête au sens d'une célébration collective où la joie, le partage et le soulagement sont admis.

<sup>27</sup> *al-âaqiqa* = Le sacrifice du mouton qui se fait le Septième jour à l'occasion de la naissance d'un enfant. A l'occasion, on invite les hommes pour célébrer l'événement et présenter leurs félicitations à la famille en général et au père en particulier. Elle est appelé aussi « *al-ttasmia* », c'est-à-dire « la nomination » ou l'acte de nommer et de donner un nom au nouveau-né. Le sacrifice est dédié au nouveau-né afin qu'il soit protégé des regards malveillants et en outre du mauvais présage.

<sup>28</sup> Fonctionnaire, 25 ans.

prient pour le défunt et récitent le Coran. Chaque lettre du Coran a une bénédiction (*al-hasnat*) et pour chaque cuillère une récompense (*al-ajr*) »<sup>29</sup>.

Parmi les traditions qui persistent encore, les offrandes dédiées au cours de l'année aux morts (les funérailles, le Quarantième jour, jour d'*al-waqfa*<sup>30</sup>, le Vendredi, durant les visites occasionnelles aux cimetières...). Le don consiste, la plupart du temps, en produits alimentaires (dattes, lait, pain...) et plats traditionnels qu'on offre aux pauvres et aux voisins en guise de bienfaisance. Il arrive que la nourriture et l'eau soient laissées près ou bien au-dessus de la tombe, à la disposition des passants. Ils restent aussi à la portée des insectes et des oiseaux. Tout cela est considéré comme don de bienfaisance en faveur du défunt en espérant que son âme accède au paradis. Ces pratiques sont critiquées par le courant religieux de l'*islah*. Beaucoup pensent qu'il est préférable d'orienter ces dons envers la personne tant qu'elle est vivante. En ce sens, le dicton le plus significatif est celui-ci : « Il voulait juste une seule datté et quand il est mort on lui a accroché tout un régime de dattes »<sup>31</sup>. Les négligences envers les proches jaillissent plus tard sous forme de « remords », surmontés par des actes de charité. En fait, c'est le salut personnel qui est visé et non le salut du défunt (la logique du turnover) car l'autre reste un moyen et non une fin en soi<sup>32</sup>.

La deuxième signification s'accorde avec le respect des traditions : « La célébration du Quarantième jour ne signifie pas qu'elle se fait exactement quarante jours après le décès. Si le défunt était marié et avait des enfants, alors nous comptons le nombre d'enfants. La date de la célébration correspond au résultat de la soustraction<sup>33</sup>. En ce jour, nous

---

<sup>29</sup> 60 ans, Retraité.

<sup>30</sup> Le jour d'avant le mois de ramadan et le jour d'avant la fête de l'*Aïd al Kebir* ou l'*Aïd al adha* (le sacrifice du mouton).

<sup>31</sup> ”كان ياغي تمرة وكيفي مات علقولو عرجون”.

<sup>32</sup> Kant, E. (1785), *Fondements de la métaphysique des mœurs*. Le contraire de cette situation est la maxime suivante : « agi toujours de telle sorte que tu traites l'humanité, aussi bien dans ta personne que dans la personne de tout autre, toujours en même temps comme une fin et jamais simplement comme un moyen ». Cela rend l'homme non pas heureux mais digne de l'être.

<sup>33</sup> (Quarante jours) (Le nombre d'enfants) = le jour de la célébration du Quarantième jour. Selon la tradition locale, chaque enfant fait bénéficier le défunt d'un jour supplémentaire (sursis). Par exemple : si une personne a quatre enfants et meurt le 05 mai, la célébration du Quarantième jour se fait non pas le 15 juin, mais plutôt le 11 juin (cette personne devait mourir le 01<sup>er</sup> mai). La mort de ce dernier a été donc décidée en au-delà (par la métaphore de la feuille qui tombe) le 22 mars (quarante jours avant la mort réelle). Plus on a d'enfants donc, plus cela augmente notre espérance de vie, cela explique pourquoi le nombre d'enfant est très élevée dans certaines familles. Les gens qui peuvent assister à la célébration du Quarantième jour sont des personnes qui savent exactement le nombre

préparons un repas, nous invitons les proches et les voisins et le jour suivant nous rendons visite de bonne heure à la tombe du défunt et nous prions pour qu'il reçoive la miséricorde de Dieu. Je ne sais pas pourquoi nous célébrons le Quarantième jour, nous faisons cela, parce que dès notre naissance nous l'avons ainsi trouvé, malgré qu'il soit considéré comme un acte blâmable, mais selon les dires cela empêche l'âme de retourner à la maison »<sup>34</sup>.

La tradition est omniprésente, elle s'inscrit dans le « faire-pareil » pour ne pas transgresser les normes établies. Aussi, il est important d'éviter au maximum d'être sujet à discussion, de critique ou de moquerie<sup>35</sup>. Les pratiques sociales peuvent être en concordance avec la religion islamique, comme elles peuvent ne pas l'être en raison de la persistance des pratiques antéislamiques. Dans ce cas, la célébration du Quarantième jour n'est pas mentionnée en islam (le Coran et le Hadith). Pour cela, elle est considérée comme un acte blâmable (*bidâa*), mais elle n'entrave en rien la morale, la croyance ou la foi de celui qui la célèbre. Cependant, nous assistons ces jours-ci à une certaine réticence : « Nous n'avons pas célébré le quarantième jour parce que c'est un péché. Les gens nous ont blâmés, ils ont dit que nous étions avares. Mais celui qui veut faire la charité au bénéfice du défunt (le père) a toute l'année devant lui »<sup>36</sup>. D'autres interviewés ont insisté sur les bienfaits spirituels de cette fête pour le défunt et la famille : « On ne peut pas laisser passer ce jour, c'est un jour important pour nous et pour le défunt, la préparation de la nourriture et l'invitation des voisins à cette « cérémonie » aide à réduire les péchés du défunt et apaise son âme pour qu'elle ne puisse pas retourner au foyer familial. Cela donne une satisfaction à tous les proches vivant dans le foyer familial du défunt »<sup>37</sup>. Van Gennep disait à propos du rôle du repas préparé à l'occasion des rites d'agrégation : « Je citerai en premier lieu les repas consécutifs aux funérailles et ceux des fêtes commémoratives, repas qui ont pour but de renouer entre tous les membres d'un groupement survivant, et parfois avec le défunt, la chaîne qui s'est brisée par la disparition d'un chaînon. Souvent un repas de cet ordre a lieu aussi lors de la levée du deuil »<sup>38</sup>. À vrai dire, il faut le même temps pour vivre ou s'assurer de la vie de l'Autre (le nouveau-né et sa

---

d'enfants du défunt et garde en mémoire le jour du décès pour pouvoir faire la soustraction et calculer le jour de cette fête.

<sup>34</sup> Femme au foyer, 50 ans Oran.

<sup>35</sup> هدرة الناس أو كلام الناس = Les dires des gens

<sup>36</sup> Interviewé 2 : (chauffeur de taxi 45 ans, centre-ville d'Oran).

<sup>37</sup> Interviewé 6 : (agriculteur, 70 ans, Mascara).

<sup>38</sup> Van Gennep, A. (2011), *Les rites de passage*, Paris, éd. Picard, p. 232.

maman). Il faut également le même temps pour « mourir définitivement » (quitter ce bas-monde et retourner auprès de Dieu), ce qui fait que l'entourage et la famille tiennent à s'assurer du non-retour du défunt. Après la naissance, plus on se rapproche du Quarantième jour, plus les chances de survie de la maman et du nouveau-né augmentent. A l'inverse, ce sont les possibilités de non-retour à la vie ou à la société qui augmentent pour le décédé.

#### 4. Usage du temps : évènements et célébrations

D'après les déclarations des interviewés, il s'avère que l'usage du temps et l'importance donnée aux évènements commémoratifs changent d'une personne à une autre. Néanmoins, ces évènements restent marqués par le début (réception de l'évènement), la fin (l'affermissement des personnes et la célébration de la réussite) et le milieu (qui peut être le troisième, le septième ou le vingtième jour) ou temps intermédiaire consacré à la médiation et à la mise au point du rôle attribué à chaque participant. Les déclarations suivantes concernent les rites funéraires ainsi que les rites de naissance :

##### *Rites funéraires*

- « Le premier jour, on procède à la toilette intégrale du défunt, il est mis dans un linceul et enterré ensuite. Le deuxième jour est consacré à la visite du cimetière (*al-musabaha*). Le troisième jour, on célèbre la fête de séparation (*al-furuq*). Le quatrième jour, la famille du défunt se repose et se préoccupe de son état (restauration, bain, sommeil...). Les cinquième, sixième et septième jours sont consacrés à la réception des condoléances. Du huitième au quinzième jour, la réception des condoléances et la consolation de la famille endeuillée par des offrandes (des produits alimentaires ou de la nourriture préparée). Du quinzième au trente-neuvième jour, rien ne se passe (repos). Le Quarantième est célébré »<sup>39</sup>.

- « Le premier jour, on assemble la tente, on informe la famille du décédé et des obsèques, on procède à la toilette intégrale du corps du défunt et on le met dans un linceul. Les femmes préparent le plat traditionnel (le couscous/ *al-ttâam*). Entre temps, on met le corps dans la tente et après on le transporte vers la mosquée, puis vers le cimetière où on le fait descendre dans la tombe, recouverte en premier lieu par des dalles et un amas de terre, puis les endeuillés retournent au foyer familial du défunt. Le deuxième jour, les femmes visitent seules le cimetière

---

<sup>39</sup> Interviewée 5 : « 50 ans, femme au foyer ».

(rituel d'*al-musabaha*)<sup>40</sup>. Le troisième jour, on célèbre la fête de « séparation » (rituel d'*al-furuq*). Le septième jour, on invite les voisins et les proches autour du « plat de la patience »/la bouchée de la patience/*luqmet al ssabr* ». Du huitième au trente-neuvième, on reçoit les condoléances et on retourne petit à petit à la vie quotidienne. Le Quarantième est célébré »<sup>41</sup>.

- « Le deuxième jour, on rend visite de bonne heure au défunt (*al-musabaha*) »<sup>42</sup>.

- « Le deuxième jour, on organise la fête de séparation « *al-firaq/al-furuq* »<sup>43</sup>.

- « Le deuxième jour, on organise la fête de séparation *al-firaq*<sup>44</sup>/*al-furuq*<sup>45</sup> ». Et, le Quarantième jour n'est pas fêté car « c'est un péché »<sup>46</sup>.

- « On célèbre le Quarantième jour »<sup>47</sup>.

### **Rites de naissance**

- « Le premier jour, on accueille la maman dans le foyer parental de son mari. Au deuxième jour, les femmes préparent des plats traditionnels comme c'est le cas pour la *Taqnatha*<sup>48</sup> et le *Berkoukes*<sup>49</sup>. Du troisième au dixième jour, la femme en couches reçoit les félicitations des voisins et des membres de la famille. Le dixième jour, elle est accueillie dans son foyer parental. Au quinzième jour advient le rituel du bain »<sup>50</sup>.

- « Du premier au douzième jour, j'ai été reçue dans le foyer parental de mon mari. Au dixième jour, on organise la fête d'*Al-qasâa*<sup>51</sup> réservée exclusivement aux femmes. Le onzième et douzième jour, j'ai profité d'un repos et je me suis rendu au hammam. Au treizième jour, je suis

---

<sup>40</sup> Le mot « *al-musabaha* » est dérivé du mot « *Sabah* » c'est-à-dire le matin.

<sup>41</sup> Interviewé 6 : « Agriculteur, 70 ans».

<sup>42</sup> Interviewée 4 : « Fonctionnaire, 30 ans».

<sup>43</sup> Interviewée 1 : « Femme au foyer, 50 ans».

<sup>44</sup> En arabe « *al-firaq* » signifie la séparation soit des invités (fin de la cérémonie) soit la séparation du décédé (l'acceptation de sa mort). Il existe aussi un autre sens qui remonte aux traditions du passé quand les cimetières étaient situés dans les montagnes et des endroits éloignés des habitations. Dans ce cas et après l'enterrement les proches ou autres personnes devaient surveiller la tombe durant trois jours par peur que les animaux sauvages déterrent le cadavre.

<sup>45</sup> En arabe « *al-furuq* » signifie la partition/distribution (*al-ttafrig*) de la charité sous forme de repas commémoratif, dattes, gâteaux, lait...

<sup>46</sup> Interviewé 2 : « Chauffeur de taxi, 45 ans».

<sup>47</sup> Interviewé 3 : « Retraité, 60 ans ».

<sup>48</sup> Plat traditionnel sucré à base de semoule, miel et beurre. Il est servi avec du thé ou du café.

<sup>49</sup> Plat traditionnel salé et épice à base de semoule roulé, légumes et viande.

<sup>50</sup> Interviewée 1 : « Fonctionnaire, 29 ans ».

<sup>51</sup> *Qasâa* : ustensile où on sert le plat traditionnel du *Berkoukes*.

retournée au foyer de mon mari où j'ai fait le ménage et j'ai reçu à nouveau les congratulations »<sup>52</sup>.

- « Le premier jour, les deux familles (du mari et de la mère) se sont rendues à l'hôpital. Du deuxième au neuvième jour, j'ai été accueillie au foyer parental du mari sans aucune fête. Le dixième jour, j'ai été accueillie dans mon foyer parental sans aucune fête aussi »<sup>53</sup>.

- « Du premier au sixième jour, j'ai été accueillie dans le foyer parental de mon mari. Le septième jour, il y a eu le sacrifice du mouton al-ttasmia et l'invitation des hommes à fêter cet évènement, suivi par la réception des félicitations de la part des voisins et de la famille. Le huitième jour, on a préparé la fête d'*Al-qasâa* réservée aux femmes. Et, après le huitième jour, j'ai participé au rituel du bain. Au Quarantième jour, j'ai consulté mon obstétricien et j'ai aussi participé au rituel du bain public et après, j'ai repris ma vie quotidienne »<sup>54</sup>.

- « Le septième jour, on sacrifie le mouton et à l'occasion, la maman et son bébé portent des vêtements traditionnels »<sup>55</sup>.

- « Le premier jour, on se rend à l'hôpital pour avoir des nouvelles de la santé de la maman et de son bébé. Le deuxième jour, on fait sortir la maman de l'hôpital et on l'amène au foyer parental du mari. Le septième jour, on sacrifie le mouton et on célèbre la fête appelée Al-ttasmia qui est réservé aux hommes. Le huitième jour, on organise la fête *Al-qasâa* réservée uniquement aux femmes. Concernant le Quarantième jour, il n'est pas fêté. Cependant, sa commémoration permet à la maman de s'assurer qu'elle et son bébé n'encourent aucun risque »<sup>56</sup>.

Ces rituels peuvent être dépendants des croyances antéislamiques. Van Gennep s'est attardé devant un rituel où l'émergence de ces croyances ancestrales est flagrante :

« Voici maintenant le rite des portes à Blida. Le septième jour après la naissance, après avoir fait la toilette de l'enfant, la sage-femme le prend, étendu dans ses bras. On dépose à plat, sur la poitrine du nourrisson emmailloté, un miroir rond. Ce miroir supporte le fuseau à filer de la maison, un nouet rempli d'indigo, enfin une pincée de sel, tous objets d'un usage fréquent dans les opérations magiques. La sage-femme, soutenant dans ses bras l'enfant avec cet

---

<sup>52</sup> Interviewée 2 : « Femme au foyer, 34 ans ».

<sup>53</sup> Interviewée 3 : « Fonctionnaire, 30 ans ».

<sup>54</sup> Interviewée 4 : « Femme au foyer, 30 ans ».

<sup>55</sup> Interviewée 5 : « Femme au foyer, 50 ans ».

<sup>56</sup> Interviewée 6 : « Fonctionnaire, 25 ans ».

attirail, s'approche de la porte de la chambre et le balance sept fois au-dessus de la *mdjîria* ou conduit de décharge. Elle en fait autant à chaque porte, particulièrement à la porte des toilettes qui sont souvent dans le vestibule, enfin à la porte de la rue, mais dans l'intérieur. On appelle aussi ce septième jour de la sortie de l'enfant (*ioumkhroudj el mezioud*) [...] Cette cérémonie [...] a pour but de le présenter aux djinns de la maison et les lui rendre propices, particulièrement ceux qui président aux issues et sorties ! »<sup>57</sup>.

Le temps fixé par la société traditionnelle pour les relevailles des mamans coïncide étonnement avec le temps fixé par les institutions médicales modernes puisque « la mortalité maternelle se définit comme étant la mort de toute femme durant la grossesse, l'accouchement et le post-partum, pour quelque cause que ce soit, et quel que soit le siège et la durée de la gestation. La F.I.G.O<sup>58</sup> a fixé à quarante-deux jours la durée du post-partum »<sup>59</sup>. Cela suppose que les anciennes sociétés ont procédé à des observations minutieuses afin d'identifier la durée nécessaire aux relevailles. La temporalité dans ce cas est tangible et non imaginaire ou arbitraire et, si les institutions médicales se sont rapprochées des institutions traditionnelles, ce n'est pas par complaisance mais par concordance empirique<sup>60</sup>. Ainsi, « le temps peut se constituer en dehors du sujet, en rupture avec l'imaginaire, au détriment de la projection »<sup>61</sup>.

La tradition voulait que les mamans célèbrent leur salut par le rite du bain (la toilette intégrale) qui se faisait dans le bain public (*Al-hammam*) : l'accomplissement de cette cérémonie se pratiquait dans un souci de « purification » et de « libération », elle survenait après la fin d'un temps

---

<sup>57</sup> Van Gennep, A., *Les rites de passage*, *op cit.*, p. 89-90.

<sup>58</sup> International Federation of Gynecology and Obstetrics.

<sup>59</sup> Voir Résultats de l'enquête préliminaire sur la mortalité maternelle réalisée durant le mois d'octobre 1987 dans la Wilaya d'Oran : *évaluation de la mortalité maternelle dans la région d'El-Mohgoun (Oran)* / par Des Forts, J., Mohammed-Brahim, Alger, INSP, 1988.

<sup>60</sup> La mise en quarantaine est toujours pratiquée en cas d'épidémies ou de maladies infectieuses ; elle consiste en un isolement forcé d'une personne ou d'un groupe soupçonné d'être porteur de virus. Après la fin de cette durée, la personne peut ne pas développer les symptômes en relation avec la maladie contagieuse et donc elle peut être autorisée à partir. Dans le cas contraire, elle sera contrainte d'y rester jusqu'à la guérison totale. En réalité, la période d'incubation, c'est-à-dire le délai entre la contamination et l'apparition des premiers symptômes varie entre 01 et 42 jours selon le type de virus. La mise en quarantaine ne signifie pas dans tous les cas mettre en isolement une personne quarante jours car le nombre de jours est proportionnel au type de maladie.

<sup>61</sup> Mahmoud, S.-A., *Le corps, l'espace et le temps*, *op.cit.*, p. 76.

précis, c'est-à-dire au Quarantième jour. Dans le même sens, et dans un contexte chrétien, « la jeune mère ne peut quitter sa maison, ni sa cour, ni avoir de rapports sexuels avec son mari pendant quarante jours. Ce jour-là, elle prend les pièces d'argent ou les noix consacrées dans le premier bain de l'enfant et va avec son enfant, son mari, sa mère ou une vieille femme ou la sage-femme à l'église, où le prêtre les bénit [...] Le lendemain, tous les apparentés viennent faire visite à la jeune mère, qui asperge ensuite d'eau sacrée tous les endroits de la maison et de la cour où elle a été pendant quarante jours ; et la vie normale reprend son cours ordinaire »<sup>62</sup>. Ici, on remarque le rapport existant entre la fin de ce cycle et l'usage de l'eau qui peut se faire de plusieurs manières (bain ordinaire, bain religieux, eau aspergée sur des endroits précis...). Ce Quarantième jour est précédé par d'autres, plus au moins importants et selon les traditions de chaque région en Algérie. Au XVII<sup>e</sup> siècle, dans la région d'Alger, les observateurs des rites ont constaté que « sept jours après l'accouchement, on invite la famille et les amies à un repas à la suite duquel on emmène la nouvelle accouchée au bain »<sup>63</sup>.

## 5. Deux évènements : temporalité unique et temporalités variantes

On considère que la mort d'une personne est déterminée par les divinités quarante jours avant. La tradition orale rapporte que dans l'au-delà existe un arbre dont chaque feuille représente une âme humaine. Quand une feuille de cet arbre tombe, cela signifie que la personne concernée n'a que quarante jours en plus à vivre. Notre mort est alors déterminée (dans l'au-delà) quarante jours avant qu'elle ne devienne réelle. Cette réalité se trouve suspendue entre deux temporalités métaphysiques homogènes (quarante jours avant et quarante jours après). Si le bain vient en dernier pour les femmes en couches, il est avancé pour les morts, car l'enterrement du corps est toujours précédé d'une toilette intégrale : la toilette mortuaire ne s'effectue jamais dans les bains publics, cela se passe soit dans le foyer familial, soit dans les salles existant dans les mosquées ou à la morgue. Cette action est destinée à présenter le corps du défunt dans un état convenable, répondant aux règles d'hygiène et conformément à la notion de pureté définie par la religion musulmane et appelé « *al-ttahara* ». Dans ce cas, le défunt pourra être rappelé

---

<sup>62</sup> Van Gennep, A., *Rites de passage*, op.cit., p. 69.

<sup>63</sup> De Haëdo, F.-D. (1870), *Topographie et Histoire générale d'Alger*, in : <https://www.fichier-pdf.fr/2015/06/26/1870-topographie-histoire-alger-de-haedo/>

facilement à Dieu. Voici à titre d'exemple la pratique des funérailles en France :

« Dès la mort reconnue, on procède à une pré-toilette du mort, soins confiés à un proche du même sexe, mais le mari peut laver sa femme et une mère peut pratiquer de même avec son fils jusqu'à l'âge de six ans. L'imam, au domicile du défunt, récite la *shâhâda*, en disant à l'oreille droite : il n'y a de Dieu qu'Allah et à l'oreille gauche : [Mohamed] est le prophète d'Allah [...] L'enterrement doit être effectué dans les heures qui suivent, mais les musulmans de France respectent le délai de vingt-quatre heures imposé par la loi. Les condoléances sont reçues durant trois jours »<sup>64</sup>.

Les condoléances se déroulent dans le foyer familial. Dans la chambre du défunt, la lumière reste allumée et les portes de la maison grandes ouvertes. Les acteurs et les interviewés croient que durant une période de quarante jours, l'âme demeure dans la tombe, elle ne peut rejoindre l'au-delà qu'après l'achèvement de cette durée. Virolle révèle cela dans la région de Kabylie :

« Le Quarantième jour du décès, symétrique inverse de celui de la naissance, est la fin du passage. Il est marqué en Kabylie par un rituel féminin d'intermédiation entre les morts et les vivants : *assensi*, forme de nécromancie. Accompli par une spécialiste, femme-chamane, elle-même issue fonctionnellement d'une initiation représentée comme une mort-renaissance, ce rite consiste à faire parler le mort, censé avoir atteint son séjour définitif, sur son décès, son voyage mortuaire, ses besoins, ses conseils aux survivants. La parole est déclenchée par les ingrédients d'un repas, le souper du mort, que goûte la chamanesse en lieu et place du défunt alors supposé s'exprimer par sa bouche »<sup>65</sup>.

Il s'agit là du repas rituel et « dans de nombreuses traditions, le mort-habillé- préside au milieu des convives : il participe symboliquement au partage de la nourriture. Lors des anniversaires ou de fêtes commémoratives, lors de la levée de deuil, de semblables repas

---

<sup>64</sup> Bayard, J.-P. (2007), *Le sens caché des rites mortuaires*, Toulouse, éd. Dangles, p. 149.

<sup>65</sup> Virolle, M. (2001), *Rituels algériens*, Paris, éd. Karthala, p. 13-14.

réunissent tous les membres d'un même groupe ; c'est non seulement honorer la mémoire du disparu, mais aussi marquer le caractère rituel et collectif, la perte d'un membre diminuant la puissance social du clan »<sup>66</sup>. Ainsi, « les repas de communion spirituelle ont lieu les Septième, Quarantième jour, puis au septième mois ainsi qu'au jour anniversaire du décès »<sup>67</sup>.

Ces rites ne sont pas particuliers à la société algérienne, d'autres peuples et dans divers pays recourent à la même tradition. Ainsi, « en Turquie, lors d'un décès, les septième, vingtunième, quarantième jours, les amis et les voisins se réunissent pour évoquer la personne morte et faire le deuil »<sup>68</sup>. « Au Congo, on trouve quarante jours de deuil dans différentes religions : on porte un bracelet blanc ; dans certains endroits, les femmes sont rasées, elles ne portent plus leurs parures »<sup>69</sup>. L'achèvement du deuil permet aux proches de retrouver une vie normale, c'est-à-dire reprendre des rapports sexuels et avoir la possibilité d'organiser des mariages ou de fêter des événements heureux (anniversaires, réussite des examens...). Un apaisement social est ressenti après ce délai ; l'éros (la vie, la procréation, la sexualité) prend le dessus sur le thanatos (la mort)<sup>70</sup>.

À partir d'un travail de terrain, Des Fort constate que : « le taux de mortalité maternelle est en relation directe avec le taux d'accouchements à domicile sans assistance compétente (T.A.U.S.A)<sup>71</sup> et sans dépistage préalable »<sup>72</sup>. Si les femmes réussissent dans ces conditions à accoucher sans y perdre la vie, les usages langagiers les plus utilisés au moment des félicitations exprimaient ces peurs et ces inquiétudes, ils sont en général exprimées par la formule suivante : « El Hamdou lillah ellislekti (Louange à Dieu de t'avoir délivrée) »<sup>73</sup>. Dans un autre travail de Des Fort, elle explique qu'il s'agit bien de l'expression d'un vécu

---

<sup>66</sup> Bayard, J.-P. *Le sens caché des rites mortuaires*, op.cit., p. 67.

<sup>67</sup> *Ibid.*, p. 150.

<sup>68</sup> Dosogne, I., Najjar, *Paroles sur...Mourir en exil*, op.cit., p. 13.

<sup>69</sup> *Ibid.*, p. 15.

<sup>70</sup> Chez une femme non allaitante, le retour de couches se produit de six à huit semaines (42 /56 jours) après la naissance de son enfant, ce sont les premières règles post accouchement.

<sup>71</sup> Troubles/traumatisme d'Accouchement Urgent Sans Assistance.

<sup>72</sup> Voir Résultats de l'enquête préliminaire sur la mortalité maternelle réalisée durant le mois d'octobre 1987 dans la Wilaya d'Oran : évaluation de la mortalité maternelle dans la région d'El-Mohgoun (Oran) / par Des Forts, J. Mohammed-Brahim, Alger, INSP, 1988.

<sup>73</sup> Des Forts, J. (1998), « Accouchement traditionnel et mortalité maternelle : vécu et représentation. Tentative d'approche de la situation algérienne », in *Insaniyat* n° 4, p. 35-46.

ancestral et est encore une fatalité inhérente à la condition féminine<sup>74</sup>. Une condition sans doute caractérisée dans le passé par un taux élevé de mortalité maternelle, faute de soins, de savoir-faire et de moyens financiers. Il faut attendre « la mise en place de la gratuité des soins »<sup>75</sup> en 1974 par l'Etat pour que le taux de mortalité diminue.

La survie des mamans après l'accouchement ne signifie en aucune sorte que celles-ci sont définitivement hors de danger. « Il y a en Algérie un proverbe qui dit que la tombe de l'accouchée est ouverte jusqu'au Quarantième jour. L'angoisse exprimée par cette phrase est sans doute en relation avec la fièvre puerpérale qui était un sujet de crainte permanente, qualifiée de peste noire des femmes »<sup>76</sup>. Nous avons trouvé des traces épigraphiques qui témoignent de cette situation désastreuse. Ce témoignage se trouve sur une stèle funéraire, chose très rare dans les espaces funéraires en Algérie car on évoque rarement la cause de la mort ou les souffrances qui s'y rattachent. Le texte originel est en arabe et dont nous avons trouvé deux traductions exprimant la même signification :

- 1<sup>ère</sup> traduction : « Toute chose sauf Dieu, le très haut, est périsable. Ceci est le tombeau de celle à qui dieu fasse miséricorde, qui avait été gardée avec soin, qui recevra son pardon, Fatmà bent Abdallah, morte en couches, accablée d'affliction. Que Dieu lui fasse miséricorde ! 1211 »<sup>77</sup>.
- 2<sup>ème</sup> traduction : « Tout ce qui n'est pas Dieu (qu'il soit exalté!) est périsable! Ceci est la tombe de celle à qui a été accordée miséricorde, qui a été dérobée (aux regards), qui a été pardonnée, Fatma fille d'Abd Allah, morte en couches, dégue dans son espérance (de mère ?) Que Dieu lui fasse miséricorde. Année 1211 [1796] »<sup>78</sup>.

Les épitaphes musulmanes diffusent généralement un discours sur la patience envers l'évènement tragique de la mort : elles ne montrent ni la déception du décédé, ni celle de ses proches. Tout simplement, la mort prouve que l'être humain est éphémère et que Dieu est l'Unique et l'Eternel. Un verset coranique est souvent inscrit sur les stèles funéraires : « toute âme goûtera à la mort »<sup>79</sup>. S'il arrive que les acteurs sortent de ce

---

<sup>74</sup> *Ibid.*, p. 41.

<sup>75</sup> *Ibid.*, p. 40.

<sup>76</sup> *Idem.*, p. 39.

<sup>77</sup> Colin, G. (1901), *Corpus des inscriptions arabes et turques de l'Algérie (département d'Alger)*, Paris, éd. Ernest Leroux, p. 173.

<sup>78</sup> Devoulx, A. (1873), « Epigraphie indigène du musée archéologique d'Alger », in *Revue Africaine*. 17<sup>ème</sup> année, Alger, éd. A. Jourdan, Librairie, p. 141-160.

<sup>79</sup> Sourate Ali-'Imran, Verset 185.

cadre, comme c'est le cas dans l'exemple ci-dessus, cela veut dire que la mortalité maternelle a été insupportable et désastreuse.

Par ailleurs, l'évolution de la condition féminine a entraîné des changements dans l'usage du temps des pratiques et coutumes évènementielles. Les divers moyens et produits de contraception ont rendu possibles la maîtrise des périodes de fécondation et d'accouchement. Les femmes travailleuses, bénéficient d'un temps « administratif » accordé dans le cadre des congés de maternités, pouvant se répartir entre un congé prénatal (avant la date présumée de l'accouchement égale à six semaines = quarante-deux jours) et un congé postnatal (après l'accouchement égale à dix semaines = soixante-dix jours)<sup>80</sup>. La condition salariale a aussi régulé les congés accordés aux employés. On remarque qu'un congé de trois jours est accordé aux salariées en cas de mariage (pour les femmes et les hommes), de naissance (pour les hommes) ou de décès (pour les femmes et les hommes). Par contre, il n'existe pas de congé pour la célébration du Quarantième jour.

Aujourd'hui, le temps accordé aux rites funéraires et au deuil a subi une compression considérable. A travers les interviews et l'observation, nous nous sommes rendu compte que le Quarantième jour n'est pas toujours célébré comme auparavant et que même l'édification de la tombe peut se faire avant ce délai. A cette occasion, la famille du défunt préfère préparer la nourriture (le couscous) et l'envoyer directement à la mosquée, ou aux voisins comme une forme d'offrande votive dont bénéficie le défunt.

Ces transformations ne sont pas propres à l'Algérie. Un nombre important d'expériences de vie et de témoignages étaient présentés dans le cadre de deux tables rondes organisées en 2007 par « asbl Carrefour des Cultures et Question Santé ». En voici deux exemples :

« Chez nous, en Belgique, on assiste à un recul. Des cérémonies civiles sont tristes. On n'organise rien, c'est complètement vide. Même des gens des pompes funèbres sont attristés de cette situation. Il y a une absence de discours des curés qui ne sont remplacés par rien »<sup>81</sup>.

---

<sup>80</sup> Le congé de soixante-dix jours permet à la maman de se rétablir et d'être près de son bébé les premier mois car dès son retour au travail le contact entre les deux diminue considérablement.

<sup>81</sup> Dossogne, I., Nejjar, Kh., *Paroles sur...Mourir en exil*, op.cit., p. 13.

Aujourd'hui, le temps accordé auparavant aux rites funéraires et au deuil a subi une compression considérable. Grâce aux interviews et grâce à l'observation, nous nous

« Au Congo, avec la crise économique, les choses changent, il avait quarante jours de deuil, les gens logeaient et mangeaient pendant quarante jours. Maintenant, après 2 jours, les gens s'en vont »<sup>82</sup>. À vrai dire, avec la modernisation, les processus peuvent subir un rétrécissement, comme ils peuvent aussi subir un étirement. Une interviewée disait : « le fait d'enterrer vite, c'est peut-être dû au climat. Pour enterrer, 24h c'est la limite. En Italie, chez les catholiques, ça va très vite aussi. Avec les frigos, cela change les choses »<sup>83</sup>.

## Conclusion

Premièrement, le Quarantième jour marque pour les femmes en couches « la fin » des risques de santé liés à l'accouchement, soit pour le nouveau-né, soit pour la maman. Dès que les deux se rapprochent de cette « date balise », les risques (maladies infectieuses, épidémiologiques...) diminuent considérablement. Aussi, on constate que sur le plan des relations conjugales, les rapports d'ordre intime peuvent être repris : la femme retrouve un cycle biologique et un état psychologique normal (règles, ovulation, désirs...) ; dès lors la procréation devient à nouveau possible avec une montée des espérances liées à la vie et à l'amour. Enfin, le Quarantième jour concrétise un véritable achèvement de la naissance, A partir de cette date, on considère que le nouveau-né a franchi l'étape la plus dangereuse.

Deuxièmement, quoique la personne morte soit enterrée, il persiste encore un doute chez les proches sur son éventuel retour à la vie. Thomas a présenté cela comme une sorte de fantasme dont il cite trois types : le foisonnement des morts, les morts essayant de nous tirer dans leur sillage et la peur de leur retour<sup>84</sup>. Il est à préciser qu'il existe des cas où l'on a enregistré ce « retour », mais cela est dû à un faux diagnostic de la mort par les proches ou les praticiens. Pour ces raisons, les gens ont toujours des doutes concernant la mort d'un de leurs proches : lorsqu'ils

---

sommes rendu compte que le Quarantième jour n'est pas toujours célébré comme auparavant, et que même l'édification de la tombe peut se faire avant ce délai. A cette occasion, la famille du défunt préfère préparer la nourriture (le couscous) et l'envoyer directement à la mosquée, ou aux voisins comme une forme de charité au bénéfice du défunt.

<sup>82</sup> *Ibid.*, p. 15.

<sup>83</sup> *Ibid.*, p. 14.

<sup>84</sup> Louis-Vincent, Th. (1978), *Mort et pouvoir*, Paris, éd. Payot, p. 38-42.

apprennent la mauvaise nouvelle, leur réaction première est de dire : « ce n'est pas vrai ». Après un certain temps, ils disent : « nous voulons voir le corps pour nous assurer ». Malgré cela, le doute persiste toujours chez eux. C'est pourquoi, le deuil est caractérisé par l'attente d'un éventuel retour du décédé, ce retour fantasmé génère à la fois de l'espérance et de la crainte. Le doute ne disparaît véritablement qu'après l'achèvement de Quarantième jour. Avant cela, le défunt est considéré comme étant dans un stade d'« âme végétative », qui rôde autour du corps et autour du foyer familial, espérant s'y attacher à nouveau. Virolle rappelle cela en disant que « le Quarantième jour manifeste la fin du premier deuil, date où l'on refait la tombe en dur, date du premier repas communuel commémoratif organisé par la famille du défunt. Pendant quarante jours, il est dit par la tradition populaire que l'âme végétative (enfants) rôdait autour des effets du mort, sur ses lieux de vie. Il était toujours un peu de ce monde, n'appartenant pas encore à celui des *atlaixer* les gens de l'au-delà »<sup>85</sup>.

Après cette période, advient « le passage » vers un stade plus élevé, celui de l'âme, cette évolution lui permet d'accéder à l'au-delà. A partir de cet instant, la construction de la tombe et l'installation des stèles deviennent possibles. C'est pourquoi, une cérémonie est organisée à l'occasion pour marquer la satisfaction et le contentement de la famille à propos du devenir avéré du « défunt » ou du « rappelé à Dieu ». Virolle écrit à ce propos : « quarante jours sont aussi nécessaires au mort pour devenir un défunt »<sup>86</sup>.

Troisièmement, les réalités communes aux deux évènements font que le Quarantième jour, traditionnellement établi, n'est plus compatible aujourd'hui avec le nouveau contexte où la médecine par exemple permet un rétablissement plus rapide par le biais des médicaments et des vaccins administrés aux nouveaux-nés et à leurs mamans. Le suivi médical consistant durant la période de grossesse aux : consultations, analyses, échographies et imagerie médicale, interventions chirurgicales, traitements médicaux par antibiotiques et autres médicaments réduisent les risques d'infection, d'hémorragie ou autres complications pouvant survenir durant l'accouchement et après. Aussi, on constate aujourd'hui que l'accouchement se déroule la plupart du temps dans un milieu hospitalier où il est possible de pratiquer la césarienne dans des conditions adéquates. De ce fait, on a réduit considérablement le taux de mortalité infantile et maternelle.

---

<sup>85</sup> Virolle, M., *Rituels algériens*, op.cit., p. 13.

<sup>86</sup> *Ibid.*, p. 13.

Le rythme social est aujourd’hui un rythme « rapide », et si « autrefois, la plupart des gens vivaient dans un milieu lent. Il fallait cent ans pour bâtir une cathédrale ; ce n’était pas les mêmes [maçons] qui la construisait et qui la finissaient [...] donc, cette durée échappait à la saisie chacun. Alors qu’aujourd’hui, tout nait, vieillit, meurt -une ville, une théorie, etc.- en moins d’une génération »<sup>87</sup>. Ces changements sont rendus possibles par l’industrialisation, les moyens de transports et de télécommunication, l’accès des femmes à l’espace public et au marché du travail et à d’autres espaces d’émancipation. Cela a transformé la famille, permettant le passage partiel d’une « famille élargie » à une « famille nucléaire »<sup>88</sup> jouissant d’une certaine autonomie. Cependant, ces facteurs ont considérablement réduit la durée des cérémonies et les rites se sont largement « compressés » mais sans que cela modifie totalement leur substance.

La réflexion que nous avons menée dans cet article est à ces débuts. L’approche étant complexe car elle s’articule autour de deux évènements contradictoires en apparence, la vie et la mort où le sentiment de peur et d’angoisse accompagnent l’être humain et la durée nécessaire aux relevailles et au deuil est la même. Aussi, le temps, en lui-même, est à la fois une donnée psychologique et réelle, un élément de mesure. Il marque le début et la fin des choses et donne un sens à nos agissements. Les trois catégories abordées ici, la vie, la mort et le temps, représentent, d’un point de vue philosophique, un ensemble inséparable ouvert sur de multiples interprétations dont le but est de saisir le sens de notre existence.

## Bibliographie

Houcine, A.-A. (2009), *Temps et langage dans la philosophie de Hegel*, Paris, éd. l’Harmattan.

Devoulx, A. (1873), « Epigraphie indigène du musée archéologique d’Alger », in *Revue Africaine*, 17<sup>ème</sup> année, Alger, A. Jourdan, Libraire-Éditeur.

Dizboni, A.-Gh. (2005), « Le concept de martyre en islam », in *Théologiques*, n° 2, Université de Montréal, Faculté de Théologie et de Sciences des Religions.

Van Gennep, A. (1981), *Les Rites de passage*, Paris, éd. A. et J. Picard.

---

<sup>87</sup> Minot, G. (1983), « L’espace, le temps et le social », in Gilles, Minot et Noel, Emil (dir.), *L’espace et le temps aujourd’hui*, Paris, éd. Seuil, p. 264-165.

<sup>88</sup> Addi, L. (2004), « Femme, famille et lien social en Algérie », in Kian-Thiebaut, Azadeh et Lader-Fouladi, Marie (dir.), *Famille et mutations socio-politiques. L’approche culturaliste à l’épreuve*, Paris, éd. Maison des Sciences de l’Homme, p. 71-87.

Assmann, J. (2000), *Religion and Cultural Memory*, California, éd. Stanford University Press.

Brahmani, M. (2005), *Les rites funéraires en Islam*, France, éd. Tawhid, Saint-Etienne.

Levi-Strauss, C. (1971), *L'Homme nu*, Mythologiques, t. 4, Paris, éd. Pilon.

Dhorme, E. (1947), « Les religions arabes préislamiques d'après une publication récente », in *Revue de l'histoire des religions*, t. 133 n° 1-3.

Dictionnaire encyclopédique du judaïsme, (1996), Geoffrey Wigoder (dir.), éd. Cerf et Robert Laffont, collection Bouquins.

Durkheim, É. (2008), *Les Formes élémentaires de la vie religieuse*, Paris, éd. PUF.

Goffman, E. (1984), *Les Rites d'interaction*, Trad. Kihm, A., Paris, éd. Minuit.

Colin, G. (1901), *Corpus des inscriptions arabes et turques de l'Algérie* (département d'Alger), Paris, éd. Ernest Leroux.

Minot, G. (1983), « L'espace, le temps et le social », in Gilles, M (dir.), *L'espace et le temps aujourd'hui*, Paris, éd. Seuil.

Dossogne, I., Nejjar, Kh. (2007), *Paroles sur... Mourir en exil*, Bruxelles, éd. Patrick Trefois.

Des Forts, J. (2002), « Espacement des naissances et maîtrise de la fécondité », in *Journal International de Bioéthique*. Vol. 13.

Bayard, J.-P. (2007), *Le sens caché des rites mortuaires*, Toulouse, éd. Dangles.

Addi, L. (2005), « Femme, famille et lien social en Algérie », in *Famille et mutations socio-politiques. L'approche culturaliste à l'épreuve*, Azadeh Kian-Thiebaut, M., Ladier-Fouladi (dir.), Paris, éd. Maison des Sciences de l'Homme.

Louis Vincent, Th. (1995), *Les religions d'Afrique noire textes et traditions sacrés*, France, éd. Stock.

Louis Vincent, Th. (1968), *Cinq essais sur la mort africaine*, Dakar, éd. Université de Dakar, Faculté des Lettres et Sciences Humaines.

Louis Vincent, Th. (1979), *Civilisation et divagations. Mort, fantasmes, science-fiction*, Paris, éd. Payot.

Louis Vincent, Th. (1982), *La Mort africaine : idéologie funéraire en Afrique noire*, Paris, éd. Payot.

Louis Vincent, Th. (1991), *La mort en question. Traces de mort, mort des traces*. Paris, éd. L'Harmattan.

Louis Vincent, Th. (1998), *Mort et pouvoir*, Paris, éd. Payot.

Louis Vincent, Th. (2000), *Les chairs de la mort : corps, mort, Afrique*, Paris, éd. Sanofi-Synthélabo.

Louis Vincent, Th. (1993), *Mélanges thanatiques. Deux essais pour une anthropologie de la transversalité*, Paris, l'Harmattan.

Virolle, M. (2001), *Rituels algériens*, Paris, éd. Karthala.

Houseman, M. (2004), « Vers une psychologie de la pratique rituelle? », in *Critique*, Royaume-Uni, éd. Routledge.

Eliade, M. (2001), *Initiation, rites, sociétés secrètes*, Paris, éd. Gallimard.

Morin, E. (1970), *L'homme et la mort*, Paris, éd. Seuil.

Naccache, L., Riveline, C. (2010), « Les étranges pouvoirs des rites sur le cerveau », in *Le journal de l'école de Paris du management*, n° 84.

Ural, N.-Y. (2012), « La mémoire des morts. Les pratiques funéraires des minorités originaires de Turquie en France et en Allemagne », in *New Cultural Frontiers*.

Mahmoud, S.-A. (1998), *Le corps, l'espace et le temps*, Paris, éd. Dunod, 2<sup>ème</sup> édition.

Mollo-Bouvier, S. (1998), « Les rites, les temps et la socialisation des enfants », in *Éducation et Sociétés*, n° 2.

Van Gennep, A. (2011), *Les rites de passage*, Paris, éd. Picard.

Turner, V.-W. (1990), *Le Phénomène rituel. Structure et contre-structure*, Trad. par Guillet, G., Paris, éd. PUF.

Govindama, Y. (2011), (dir.), *Temps et rites de passage. Naissance, enfance, culture et religion*, Paris, éd. Karthala.

Laidi, Z. (dir.), (1997), *Le Temps mondial*, Bruxelles, éd. Complexe.